

Droits du client :

En tant que participant à la partie B du programme ND Ryan White, vous avez le droit de :

- Soyez traité avec respect, dignité, considération et compassion.
- Recevoir des services de gestion de cas Être traité avec respect, dignité, considération et compassion.
- Recevez des services de gestion de cas sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe/genre, l'origine ethnique, l'origine nationale, la religion, l'âge, la classe, l'orientation sexuelle, les capacités physiques et/ou mentales.
- Participer à la création d'un plan pour les services de gestion de cas.
- Soyez informé des services et des options qui s'offrent à vous.
- Parvenez à un accord avec votre gestionnaire de cas sur la fréquence des contacts que vous aurez, soit en personne, soit par téléphone.
- Faites en sorte que vos dossiers médicaux et vos dossiers de gestion de cas resteront confidentielle.
- Déposer un grief concernant les services que vous recevez ou le refus de services

Responsabilités du client :

En tant que participant à la partie B du programme Ryan White du Dakota du Nord, vous avez la responsabilité de :

- Traitez les autres clients ainsi que le personnel de cette agence avec respect et courtoisie.
- Protégez la confidentialité des autres clients que vous pourriez rencontrer dans cette agence.
- Ne pas soumettre les gestionnaires de cas, le personnel ou d'autres clients à des abus ou des menaces physiques, sexuels, verbaux et/ou émotionnels.
- Participez autant que possible à la création d'un plan de gestion de cas.
- Informez votre gestionnaire de cas de toute préoccupation que vous avez concernant votre plan de gestion de cas ou des changements dans vos besoins.
- Prenez et respectez les rendez-vous au mieux de vos capacités, ou si possible, téléphonez pour annuler ou modifier une heure de rendez-vous.
- Restez en communication avec votre gestionnaire de cas en l'informant des changements d'adresse ou de numéro de téléphone, de revenus et en répondant aux appels ou lettres du gestionnaire de cas au mieux de vos capacités.
- Fournissez à votre gestionnaire de cas toute demande de paiement de factures dans les 30 jours suivant la date du relevé et fournissez la documentation requise.
- Suivez les instructions du gestionnaire de cas pour obtenir de l'aide d'autres programmes et services disponibles.
- Prenez soin de vous en visitant votre médecin régulièrement et prenez les médicaments prescrits pour assurer votre santé et votre bien-être.
- Tous les six mois, recertifiez votre éligibilité et votre inscription au programme ND Ryan White Part B. Vous **devez vous réinscrire avant le 30 avril et recertifier avant le 31 octobre** de chaque année pour continuer à être éligible à Ryan White.

Je comprends les informations ci-dessus et j'en ai reçu une copie pour mes dossiers.

Signature du client/tuteur

Date

Signature du gestionnaire de cas

Date